

L'an deux mil dix-sept, le vingt quatre novembre, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD Maire.

Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 20/11/2017

Présents : RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, STAELEN J, DUPOIS MF, ALVES S, OLLIER T, MORIN P, FAYET P, MONTEIRO H, MIGNOT M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente : BONNET C, (pouvoir à MF DUPOIS), GIBELIN-BOYER P, DAUPHANT G.

M. STAELEN Jacques a été élu secrétaire.

### **Modification statutaire de la CCPL : définition des compétences optionnelles**

Vu la loi N° 2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes des Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne,

Considérant la nécessité de définir les compétences optionnelles de la communauté de communes Plaine Limagne sur son entier périmètre,

Monsieur le Maire donne lecture des compétences optionnelles retenues par le conseil communautaire Plaine Limagne :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Il précise que parmi toutes ces compétences optionnelles, seule la compétence Eau n'était pas exercée à ce jour.

Il ajoute que ces compétences sont soumises à intérêt communautaire, qui devront être définies avant le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

- D'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le conseil communautaire Plaine Limagne lors de sa réunion du 24 octobre 2017 selon la nouvelle rédaction précisée ci-dessus ;
- De demander à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

## Réunion du 24 novembre 2017 - suite

### ADUHME

Le Maire informe le conseil municipal de l'audit organisé par la communauté de communes Plaine Limagne et réalisé par les services de l'Aduhme pour l'établissement d'un bilan de consommation énergétique des bâtiments communaux. Un technicien passera en mairie pour évaluer la consommation dans chaque bâtiment avec un référent désigné par le conseil municipal. Jacques STAELEN est désigné en tant que référent.

### Attribution marché travaux aménagement parking logements sociaux et maison de santé

Le Maire présente au Conseil Municipal les différents points concernant la consultation pour les travaux de voirie prévus pour l'année 2017 (marché à procédure adaptée) :

- Consultation par courrier le 18-10-2017 de 6 entreprises BTP
- Réception des plis le 20-11-2017 au nombre de 4
- Examen des plis le 27-11-2017
- 

Proposition :	montant	Option n°1	TOTAL
• SARL GUITTARD TP TTC	24 786.00 TTC	1 956.00 TTC	26 742.00
• SARL PARRA Richard TTC	28 554.00 TTC	3 312.00 TTC	31 866.00
• EUROVIA TTC	23 239.20 TTC	1 482.00 TTC	24 721.20
• COLAS MONTEIL TP TTC	23 988.00 TTC	1200.00 TTC	25 188.00

Le critère concernant le délai d'exécution renforce la proposition de l'entreprise EUROVIA

Car les travaux pourront commencer semaine 50.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise EUROVIA concernant l'aménagement d'un parking pour un montant de 23 239.20 TTC avec option pour un montant de 1 482.00 TTC soit un total de 24 721.20 TTC et charge le Maire de signer le marché.

### Marché des logements et maison de santé

La réception des travaux est fixée pour le 14 décembre 2017.

### Extension réseau d'électricité Demolle 40 rue des Tilleuls

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de 45 mètres au réseau d'électricité de la propriété de Meggan MIGNOT située à Demolle 40, rue des Tilleuls pour un montant fouille spécifique SIEG de 1 265 euros ou fouille remise pour 500 euros.

## **Réunion du 24 novembre 2017 - suite**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide d'opter pour l'extension du réseau d'électricité 40 rue des Tilleuls à Demolle, avec fouille réalisée par les services techniques de la commune moyennant une participation de 500 euros.

### **Personnel**

#### **Heures complémentaires PELISSIER Caroline décembre 17**

Le Maire informe le conseil municipal de la prolongation de l'arrêt maladie de Janine BOISSIERES pour le mois de décembre et le remplacement effectué par PELISSIER Caroline. Le nombre d'heures est 1.30 h par semaine soit 4.5 heures pour le mois de décembre.

Après délibération le conseil municipal décide d'attribuer 4.5 heures à PELISSIER Caroline pour le mois de décembre, suite à l'arrêt maladie de BOISSIERES Janine.

#### **Heures complémentaires Rachel KAHLOUCHE**

Le Maire signale au conseil municipal la prolongation de l'arrêt maladie de Janine BOISSIERES pour le mois de décembre et le remplacement effectué par KALOUCHE Rachel. Le nombre d'heures est 1 h 45 mn par semaine pour les 3 semaines d'école, soit 5.25 heures pour le mois de décembre.

Après délibération le conseil municipal décide d'attribuer 5.25 heures à Rachel KALOUCHE pour le mois de décembre, suite à l'arrêt maladie de BOISSIERES Janine.

#### **Chantier d'insertion**

Le Maire ayant assisté à une réunion à Maringues pour le devenir du chantier d'insertion nouvelle version. Le bilan des travaux réalisés est assez satisfaisant, mais l'inconvénient majeur est les 4 semaines de congés en été, la commune se retrouve sans aucun personnel à cette période. Pour DETOURS, impossible de modifier car le chef d'équipe bénéficie aussi de 4 semaines de congés et doit toujours être présent avec son équipe.

Coût de 5 000 euros en plus si recrutement d'un adjoint technique pour 2018.

Claude RAYNAUD doit rencontrer le Maire de Maringues et François CHASSAIGNE afin de vérifier l'impact pour un éventuel arrêt de chantier de la part de la commune.

#### **Subvention coopérative scolaire**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande du directeur de l'école de Luzillat du financement des livres cadeaux de Noël par l'intermédiaire d'une subvention à la coopérative scolaire, afin qu'il puisse acheter directement sur site. Le montant du budget nécessaire s'élève à 856.26 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte le financement des livres cadeaux de Noël Pour un montant de 856.26 € par une subvention à la coopérative scolaire de Luzillat.

## **Réunion du 24 novembre 2017 - suite**

### **Conseil d'école**

Pour la mise en place de la semaine des 4 jours au sein du RPI, les 2 communes sont d'accord, les instituteurs sont en majorité favorables. Mme JAY représentante des parents d'élèves doit rencontrer le Maire à ce sujet.

Le Maire propose la suppression des TAP si l'école se maintient à 5 jours et l'organisation d'une garderie payante après les cours à 15 h 45.

### **CNAS**

Contactez la représentante du CNAS pour organiser une réunion avec le personnel.

### **Travaux en cours**

Les toits des absides de l'église sont terminés.

Les employés vont refaire le parquet du grenier de l'appartement N° 5 à l'ancienne école en plaques d'aggloméré pour 65 m<sup>2</sup>.

Problème de fuite d'eau avant le compteur au Relais, aller vérifier.

### **DETR**

Les dossiers ne sont pas assez étudiés pour un dépôt avant le 15 décembre.